

HONORAIRES DE L'AGENCE AID

Transaction vente

Barème par tranche cumulatives :

Montant de la transaction	Locaux à usage d'habitation ou professionnel	Locaux à usage Commercial ou industriel
0 à 50 000€	5 000€ TTC	5 000€ TTC
Au-delà de 50 000€	5% TTC	5% TTC

T.V.A au taux de 20%

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat) la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre.

Evaluation transaction : CENT VINGT EUROS 120.00€ TTC

Barème non cumulatif :

Montant de la transaction	Terrains A bâtir	Cessions de Bail
0 à 50 000€	10% TTC	10% TTC
Au-delà de 50 000€	10 % TTC	9% TTC

T.V.A au taux de 20%

**CHARGE DE LA REMUNERATION
VENDEUR
(sauf convention expresse différente entre les parties)**

Transaction location

Honoraires locations habitation ou mixte (soumis à la loi du 06/07/1989 article-5) fixés par décret (n° 2014-890) imputables au LOCATAIRE :

Zone tendue (*):

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 10 € TTC par m² de surface habitable
- Etat des lieux : 3 € TTC par m² de surface habitable

Zone non tendue (*):

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8 € TTC par m² de surface habitable
- Etat des lieux : 3 € TTC par m² de surface habitable

Honoraires locations habitation ou mixte (soumis à la loi du 06/07/1989 article-5) fixés par décret (n° 2014-890) imputables au PROPRIETAIRE :

Zone tendue (*):

- Entremise et négociation : OFFERT
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 10 € TTC par m² de surface habitable
- Etat des lieux : 3 € TTC par m² de surface habitable

Zone non tendue (*):

- Entremise et négociation : OFFERT
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8 € TTC par m² de surface habitable
- Etat des lieux : 3 € TTC par m² de surface habitable

Locaux commerciaux : à la charge exclusive du LOCATAIRE

Zone tendue (*):

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 10 € TTC par m² de surface
- Etat des lieux : 3 € TTC par m² de surface habitable

Zone non tendue (*):

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8 € TTC par m² de surface
- Etat des lieux : 3 € TTC par m² de surface habitable

TVA incluse au taux de 20 %

* liste des communes annexée au décret n° 2013-392

Gérance

Honoraires à la charge du bailleur : 6,69 % H.T. des sommes encaissées par l'agence + TVA au taux de 20 %

Assurance loyers impayés et dégradations immobilières (Versalis, Galian)

Honoraires à la charge du bailleur : 2,50 % H.T. des sommes encaissées par l'agence + TVA au taux de 20 %

A.I.D., SAS au capital de 39 500 €, dont le siège social est situé - 23 Rue Nationale - 13780 CUGES LES PINS, immatriculée sous le numéro de SIREN 380 041 228 au RCS de MARSEILLE immatriculée à l'ORIAS sous le n° 24001477 Titulaire de la carte professionnelle numéro CPI13102015000002409 , délivrée le 5 novembre 2021 par la chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence située à MARSEILLE (13001) Garanti par GALIAN - 89, Rue la Boétie 75008 PARIS, sous le n°17519S, pour un montant de 120 000 € pour la transaction Garanti par GALIAN - 89, Rue la Boétie 75008 PARIS, sous le n° 17519S, pour un montant de 380 000 € pour la gestion locative.

**LE MONTANT DES HONORAIRES AFFICHÉS CONSTITUE
LE MONTANT MAXIMUM**

